

## Personnel

Nous vous informons que suite au départ de M. Gilles Aeschlimann le 31 août, pour un poste de directeur adjoint à l'Ecole des métiers de la terre et de la nature (EMTN), M. Quentin Morel va reprendre l'activité de gérant de l'ANAPI. Ce dernier, au bénéfice d'un CFC agricole ainsi que d'un diplôme d'ingénieur agronome, travaille actuellement à la CNAV dans le secteur production végétale et enseignement. Son entrée en fonction est prévue au 1<sup>er</sup> août. Afin de suppléer leur départ au sein de la CNAV, nous avons d'ores et déjà engagé M. Steven Siegenthaler - qui sera prochainement au bénéfice d'un diplôme d'ingénieur agronome avec une spécialisation en enseignement – prioritairement comme enseignant en production animale à un taux d'activité de 50%, ceci dès le 13 août. Nous sommes heureux par les choix effectués et nous sommes certains qu'ils seront à la hauteur des missions confiées. Nous ne pouvons que regretter le départ de M. Aeschlimann, cependant nous sommes satisfaits de pouvoir compter sur lui dans le cadre de la formation professionnelle initiale comme supérieur du secteur afin de relever les défis à venir. Nous lui souhaitons plein succès pour ce nouveau défi.

## **Votations du 23 septembre**

Le comité directeur s'est penché sur les deux objets soumis en votation le 23 septembre prochain, à savoir l'initiative pour la souveraineté alimentaire d'une part et l'initiative pour des denrées alimentaires saines et produites dans des conditions équitables et écologiques d'autre part. À ce stade, le comité directeur souhaite déjà que la sécurité alimentaire votée l'année passée soit mise en œuvre par le Conseil fédéral, ce qui répondra déjà à une bonne partie des deux initiatives ci-dessus. Cependant, après avoir analysé les deux projets, le comité directeur a décidé de laisser la liberté de vote.

## **Obligation de communiquer les postes vacants dès le 1<sup>er</sup> juillet 2018 pour les ouvriers agricoles**

En février 2014, le peuple suisse a accepté l'initiative «Contre l'immigration de masse». Pour aller dans ce sens, le Parlement a adopté l'obligation d'annoncer les postes vacants dans les genres de professions sujets à un taux de chômage élevé. Celle-ci doit permettre de mieux employer le potentiel de main-d'œuvre en Suisse. La loi prévoit notamment d'introduire l'obligation d'annoncer les postes vacants dans les types de profession pour lesquels le taux de chômage atteint ou dépasse un certain seuil. Un seuil de 8% s'appliquera à partir du 1<sup>er</sup> juillet 2018, lequel sera abaissé à 5% à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2020. La phase transitoire permet aux employeurs et aux cantons d'ajuster leurs procédures et leurs ressources en vue du traitement des postes soumis à l'obligation d'annonce et d'adapter leur travail de collaboration pour se conformer à la nouvelle réglementation.

Obligation d'annoncer les postes vacants : quand annoncer un poste à l'ORP, comment procéder et à quoi prêter attention ?

Introduction de l'obligation d'annonce :

- Dès le 1<sup>er</sup> juillet 2018, les employeurs doivent annoncer aux Offices régionaux de placement (ORP) les postes vacants dans les genres de professions où le taux de chômage national atteint au moins 8 %, à savoir les aides ou ouvriers agricoles.

Exceptions : il n'y a pas d'obligation d'annonce lorsque...

- Le poste vacant est pourvu par une personne qui travaille depuis au moins 6 mois dans l'entreprise.
- Le poste vacant est pourvu par un membre de la famille d'une personne autorisée à signer au nom de l'entreprise.
- L'engagement ne dure pas plus de 14 jours civils.
- L'employeur trouve et engage de son propre chef un demandeur d'emploi inscrit auprès d'un ORP (dont le profil est publié sur travail.swiss).
- Les postes d'agriculteur avec CFC ou postes spécifiques tels qu'écuyer, moutonnier, engraisseur de cochons, éleveur de bétail, aviculteur.
- L'emploi d'aides dans la viticulture et la culture maraîchère

Pour tous les autres cas, l'obligation d'annonce est nécessaire ! Vous trouverez la liste des genres de professions soumis à l'obligation d'annonce ainsi que les désignations des professions qu'ils comprennent sur travail.swiss.

Annonces de postes :

- Les postes vacants peuvent être annoncés simplement et rapidement en ligne, par l'intermédiaire du portail travail.swiss ou auprès de l'ORP par téléphone ou en personne.
- Afin que l'ORP puisse vous proposer des dossiers de demandeurs d'emploi pertinents, le profil détaillé des exigences d'un poste («skills», etc.) est nécessaire.
- Les postes vacants annoncés aux ORP sont soumis à une interdiction de publication de 5 jours ouvrables à partir du premier jour ouvrable suivant la réception de la confirmation de l'ORP. L'employeur ne peut publier le poste par un autre moyen qu'à l'expiration de ce délai.

Propositions de candidats par l'ORP :

Dans les 3 jours ouvrables suivant l'annonce du poste, l'employeur reçoit une réponse de l'ORP concernant les dossiers de demandeurs d'emploi pertinents.

Réponses de l'employeur :

Après avoir étudié les dossiers qui lui ont été transmis par l'ORP, l'employeur indique à celui-ci :

- Les candidats qu'il a retenus et qu'il a invités à passer un entretien d'embauche ou un test d'aptitude.
- S'il a engagé l'un des candidats qui lui ont été proposés.

Bien évidemment, cette obligation d'annonce est une contrainte administrative supplémentaire notamment pour nos agriculteurs qui doivent attendre 5 jours ouvrables avant de pouvoir annoncer publiquement et engager une aide. Toutefois, il est très important d'effectuer scrupuleusement cette démarche à chaque occasion car les sanctions seront très lourdes. L'amende peut aller jusqu'à CHF 20'000.- par poste vacant non annoncé à l'ORP ou sur travail.swiss, ceci pour le manquement par négligence. Bien évidemment la Chambre neuchâteloise d'agriculture et de viticulture de concert avec l'ORP se met à votre disposition si vous avez besoin d'aide.

CNAV – Yann Huguelit

## **Evolution des populations de campagnols 1<sup>ère</sup> partie**

**La situation au printemps 2018 dans le canton de Neuchâtel** décrite ci-dessous correspond à une bonne partie de la région citée. Cependant des différences importantes au sein de la même région sont possibles. Les pluies régulières ont favorisé la bonne croissance des prairies.

**Zones précoces et souvent fortement touchées : la pullulation arrive à sa fin à savoir : Les Bayards, La Tourne, une partie de La Brévine et du Locle.** C'est en automne 2016 qu'une forte croissance a été observée. Cette croissance atteint la phase de pullulation entre le printemps et l'été 2017. Mais c'est seulement en automne, après des pluies importantes, que la forte présence du campagnol est devenue aussi visible en surface. Les prairies étaient alors couvertes à plus de trois-quarts par les taupinières, le nombre de campagnols variant entre 200 et 800 individus/ha. Dans ces zones précoces, la pullulation a eu lieu entre le début et la fin de 2017 avec un pic bien visible en fin d'année. Ce printemps 2018, nos contrôles par le piégeage montrent une baisse significative des populations qui ont chuté de moitié. Les campagnols piégés ont un poids élevé avec un pelage parfois manquant. Ce sont clairement des signes de la fin d'une pullulation. Dans ces cas de dégâts importants, un re-semis ou un sur-semis avec un mélange ADCF 400 de longue durée peut être envisagé (si ce n'est pas déjà fait). Voir bulletin phytosanitaire no. 4 du 11 avril 2018. Un rebondissement des populations ne peut pas être exclu, mais c'est plutôt rare.

**Autres régions : en croissance / pullulation (moins intense) à savoir: La Chaux-de-Fonds, une partie de La Brévine et de La Sagne.** L'augmentation des populations, voire une éventuelle pullulation, sont généralement retardées de 6 à 12 mois par rapport aux zones précoces à forte intensité campagnols. On constate une augmentation des taupinières, parfois encore mélangées avec celles de la taupe noire. Le campagnol des champs peut aussi être présent. Le gazon n'est pas complètement détruit. Il reste des surfaces qui sont peu touchées. Difficile à dire si une vraie pullulation avec comme résultat une destruction du gazon aura lieu. Nous ne l'espérons pas.

### **Une collaboration avec le Parc du Doubs**

En collaboration avec l'Office phytosanitaire, le Parc du Doubs effectue des relevés de présence de campagnols aux alentours des transects déjà parcourus chaque année par les collaborateurs de l'Office. Ces relevés se répéteront cette année en juillet-août (surfaces fauchées et non fauchées des SPB) et seront reconduits en octobre (SPB fauchées et hors SPB), dans des prairies extensives et peu intensives. Les agriculteurs concernés sont avertis personnellement du passage des collaborateurs du Parc.

## **Permanence téléphonique**

Vu la modestie du nombre d'appels et afin de réaliser quelques économies, du 9 juillet au 3 août, la permanence téléphonique de la CNAV, Cofida SA et Agrisano est assurée en matinée exclusivement (08h00-12h00). Merci d'avance pour votre compréhension.



## **Brunch à la ferme**

Cette année, le brunch du 1<sup>er</sup> août est organisé chez 5 prestataires neuchâtois. Si vous souhaitez participer, ne tardez pas à réserver vos places !

- Domaine de Bel-Air, Le Landeron 📞 076 419 15 30. 🌐 [www.brebis.ch](http://www.brebis.ch)
- Famille Von Gunten, Cuche & Grau, Villiers, ☎ 032 853 63 66 📞 079 471 15 94
- Métairie "Les Gümmenten", La Vue des Alpes, ☎ 032 853 22 34
- O'Paradis des poules, Famille Bignens, Gorgier, 📞 078 884 99 02
- Famille Hadorn, Le Pâquier, ☎ 032 853 42 59, 🌐 [hadornwillou@bluewin.ch](mailto:hadornwillou@bluewin.ch)

CNAV – Justine Debély

## **Félicitations aux lauréats pour l'obtention du CFC agricole à l'EMTN Cernier**

Nos chaleureuses félicitations aux agriculteur(trice)s fraîchement diplômé(e)s le 4 juillet 2018 : Michael Baerfuss, Thierry Besancet, Christian Eschler (mention très bien), Bastien Ducommun, Julie Erb, Pascal Maurer, Alexandre Pittet, Julien Stähli (mention bien), Virgile Barras, Sascha Berger, Sylvie Bernaschina, Hervé Dubois, Jérémy Emery, Daryl Jäggi, Léa Maire, Valérie Maurer, Erika Monnat, Grégory Nicolet, Bryan Racheter, Jérôme Santschi.

Encore bravo à chacun. Recevez nos meilleurs vœux pour votre avenir professionnel.

La Commission d'examen

## **Brevet fédéral et maîtrise fédérale d'agriculteur :**

### **Offre 2018 - 2019**

L'Ecole de chefs d'exploitation de l'Arc jurassien (ECE Arc JU), organisée par la FRI à Courtemelon et Loveresse, en collaboration avec l'EMTN de Cernier, dispense les cours préparatoires requis pour l'obtention du brevet fédéral d'agriculteur, puis de la maîtrise fédérale agricole. L'ECE Arc jurassien propose la formation requise pour l'obtention du brevet sur deux ans, alors qu'une année suffira par la suite pour accéder à la maîtrise.

Le chef d'exploitation titulaire du brevet fédéral planifie et gère son entreprise, il conduit et met en valeur de manière rationnelle et efficace les branches de production et les prestations présentes.

Le chef d'entreprise titulaire de la maîtrise fédérale planifie, gère et développe une entreprise agricole avec succès et en toute indépendance.

Les cours de l'ECE Arc JU s'adressent aux agriculteurs du Jura, du Jura bernois et de Neuchâtel. Selon la provenance des participants, les cours seront dispensés à Cernier, Courtemelon ou Loveresse, entre octobre 2018 et juin 2019, à raison d'un à deux jours par semaine. Le tableau présenté plus loin mentionne la liste des modules proposés pour 2018-2019. Le solde des modules disponibles seront proposés en 2019-2020. L'offre globale 2018-2020 ainsi que l'horaire 2018-2019 figurent sur le site internet [www.frij.ch](http://www.frij.ch).

Coûts : Les coûts indiqués dans le tableau ci-dessous s'inscrivent dans le cadre du nouveau mode de financement de la formation professionnelle supérieure entré en vigueur en 2017. Dans ce nouveau système, l'école facture les montants indiqués dans la colonne « Coûts facturés ». Au terme de la formation, les candidat-e-s qui auront passé les examens finaux du brevet ou de la maîtrise (réussis ou non) pourront se faire rembourser 50 % des coûts de formation (écolages, taxes d'examens, supports de cours) par la confédération et Fr. 10.- par demi-jour de cours par le canton.

Les inscriptions aux cours 2018-2019 peuvent se faire à l'aide du coupon ci-dessous jusqu'au 31 août 2018.

Renseignements : [www.frij.ch](http://www.frij.ch)

Pierre-André Odiet, FRI, Courtemelon, 032 420 74 20, [pierre-andre.odiet@frij.ch](mailto:pierre-andre.odiet@frij.ch)

Les conditions suivantes doivent être remplies pour l'obtention du brevet :

- modules de gestion B01, B03 et B04 acquis
- 16 points acquis dans les modules de techniques de production
- 24 mois de pratique professionnelle après l'obtention du CFC (au moment de la remise de l'étude d'exploitation)
- réussite de l'examen final comportant quatre épreuves :
  - examen écrit « Gestion des branches de production et prestations » (B02)
  - examen écrit « Grandes cultures » (LW01), ou « Production fourragère et conservation des fourrages » (LW02), ou LW03 « Grandes cultures bio », ou LW04 « Production fourragère et conservation des fourrages bio »
  - étude d'exploitation
  - entretien professionnel sur l'exploitation

Les conditions suivantes doivent être remplies pour l'obtention de la maîtrise :

- modules M02, M03, M04 acquis
- 20 points acquis dans les modules de techniques de production (yc les 16 points acquis au brevet)
- réussite de l'examen final comportant trois épreuves :
  - examen écrit « Gestion d'entreprise » (M01)
  - business plan (M05)
  - entretien professionnel sur la base du business plan

✂ ----- A retourner, jusqu'au **31 août 2018**, à -----

Fondation Rurale Interjurassienne, M. P.-A. Odiet, Courtemelon / CP 65, 2852 Courtételle

Nom : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_ Né(e) le : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_ NPA, Localité : \_\_\_\_\_

Tél. : \_\_\_\_\_ Natel : \_\_\_\_\_ E-mail : \_\_\_\_\_

Origine : \_\_\_\_\_ Canton \_\_\_\_\_ N° AVS : \_\_\_\_\_

☞ souhaite suivre le / les module(s) suivant(s) (à marquer d'une croix dans la colonne de gauche)

Modules 2018-2019	Points	Durée (demi-jours)	Prix (3)(4) facturé	Coût net (4)
<b>Brevet</b>				
B01 Compétences personnelles et méthodologiques du chef d'entreprise		10	660.-	230.-
B02 Rentabilité de l'entreprise (préparation à l'examen écrit gestion) (1)		20	1200.-	400.-
B02 Rentabilité de l'entreprise (préparation de l'étude d'exploitation) (1)		7	420.-	140.-
B03 Marketing		10	660.-	230.-
B04 Gestion du personnel		10	480.- (6)	170.-
LW01 Grandes cultures	6	16	1020.-	350.-
LW02 Production fourragère et conservation des fourrages	6	20	1260.-	430.-
LW04 Production fourragère et conservation des fourrages bio (2)	6	15	960.-	330.-
LW05 Bétail laitier	6	17	1080.-	370.-
LW06 Production porcine	6	20	1260.-	430.-
LW07 Engraissement de gros bétail	4	12	780.-	270.-
LW08 Détention de vaches mères et production de viande bovine extensive	4	12	780.-	270.-
LW09 Engraissement de veaux	2	9	600.-	210.-
LW12 Insémination des bovins	2	10	660.-	230.-
LW13 Elevage et garde des ovins (2)	4	10	660.-	230.-
LW17 Fabrication fromagère	2	10	660.-	230.-
BF04b Accueil à la ferme – Hébergement (2) (5)	2	6	420.-	150.-
BF06 Biodiversité (2)	3	10	660.-	230.-
BF09 Travaux pour tiers (2)	4	12	780.-	270.-
BF13 Production de volaille pour les œufs (2)	3	10	660.-	230.-
BF21 Verger haute tige	4	18	1140.-	390.-
BF23 Distillation	3	8	540.-	190.-
BF27 Apiculture	3	10	660.-	230.-
<b>Maîtrise</b>				
M01 Planification économique et financière		12	720.-	240.-
M02 Economie politique et politiques agricole		12	780.-	270.-
M03 Droit agricole et formes d'entreprises		10	660.-	230.-
M04 Assurances prévoyance fiscalité		10	660.-	230.-
M05 Gestion stratégique		12	720.-	240.-

(1) Le module B02 est évalué dans le cadre des examens finaux du brevet :

- examen écrit de gestion (1<sup>ère</sup> partie du module), concerne les candidats qui débudent la formation.
- étude d'exploitation et entretien professionnel sur l'exploitation (2<sup>e</sup> partie du module), concerne les candidats en 2<sup>e</sup> année.

(2) Modules organisés en commun et en collaboration avec les écoles de chefs d'exploitation de Grangeneuve (FR), Grange-Verney (VD) et Châteauneuf (VS).

(3) Au prix des modules s'ajoutent : une taxe d'examen (Fr. 140.- par module), le matériel d'enseignement et un émolument administratif forfaitaire de Fr. 50.-.

(4) Après avoir passé les examens finaux (réussis ou non), les candidat-e-s récupèrent 50 % de leurs frais de formation auprès de la Confédération et Fr. 10.- par demi-jour auprès du canton.

(5) L'inscription au module BF04 Accueil à la ferme – Hébergement nécessite la fréquentation préalable du module BF04 Accueil à la ferme – Base

(6) Le module B04 inclut la formation de base AgriTop. Une taxe de Fr. 270.- est facturée en plus avec la taxe d'examen.

Date et lieu : \_\_\_\_\_ Signature : \_\_\_\_\_

La vérification des factures de médecin est utile.

Avant de payer, on vérifie ses factures. Le faites-vous aussi avec vos factures de médecin?

Pour beaucoup de personnes, les factures de médecin sont difficiles à comprendre. Ils omettent donc souvent de les vérifier. Une vérification conséquente des factures permet pourtant d'éviter des coûts de santé inutiles et d'influencer positivement les primes.

Dans le justificatif de remboursement on peut voir les principales positions qu'il faudrait vérifier. Outre les coordonnées personnelles, chacun devrait s'assurer que la raison du traitement (maladie, accident, maternité, prophylaxie) et la date du rendez-vous chez le médecin sont correctes. Ensuite, on vérifie si on a effectivement bénéficié des prestations médicales. Les consultations sont décomptées par périodes de cinq minutes, il faut donc faire le calcul. Concernant les médicaments, il convient de vérifier qu'il s'agit du bon médicament et de la taille d'emballage prescrite.

En cas de doute, adressez-vous à votre médecin. Agrisano contrôle toutes les factures, mais seul le patient ou la patiente sait de quelles prestations il ou elle a bénéficié.



Mmes Laetitia Balossi et Christelle Oppliger, ☎ 032 889 36 50

### **Abattoir régional des Ponts-de-Martel**

La traçabilité de la viande est une des priorités de notre entreprise. Nous sommes régulièrement contrôlé par l'autorité sanitaire. Nous souhaitons rendre attentif notre clientèle à l'importance des documents d'accompagnements. Les points les plus importants sont :

- Les 3 croix attestant le bon état sanitaire des animaux.
- Les numéros des bêtes et le numéro BDTA lisible avec si possible les code barre (utiliser les étiquettes ou faire les documents à l'ordinateur).
- Inscrire les heures de chargement et déchargement.
- Vérifier que l'historique des animaux soit correct et notifier la sortie pour l'abattoir dans les 3 jours.

Le respect de ces points permet à l'abattoir de limiter au maximum les frais administratif, nous vous en remercions.

C'est la saison des grillades, vous souhaitez consommer la viande de votre propre production mais vous n'avez pas besoin d'une bête entière. N'hésitez pas à prendre contact avec l'abattoir, nous pouvons vous mettre en contact avec des bouchers de la région qui vous découpent une partie de la viande et rachètent l'autre.

Marc Frutschi, Abattoir des Ponts-de-Martel



## **BEEF.CH**

Les Gümmenen, Chemin de Tête-de-Ran 1, 2052 La Vue-des-Alpes

### Programme

#### **Samedi 4 août 2018**

17h30 : Cérémonie d'ouverture et apéro pour les invité(e)s et les sponsors avec le yodleur club de Saint-Blaise

Dès 19h30 : Souper sur inscription et animation musicale avec la famille Beuchat et le yodler club de Saint-Blaise

#### **Dimanche 5 août 2018**

Manifestations permanentes : exposition de vaches mères et veaux avec huit races, école à la ferme, zoo-caresse, promenade avec mulets et lamas, informations pour randonneurs, animation musicale, marché artisanal et paysan, restauration chaude

#### **09h00 : Ouverture du site**

09h30 : Présentation de races bovines

10h15 : Démonstration du chuchoteur des bovins

10h30 : Comportement des bovins vis-à-vis de randonneurs

14h00 : Démonstration commentée du chuchoteur des bovins

14h45 : Présentation des races bovines au ring

15h15 : Comportement des bovins vis-à-vis de randonneurs

#### **17h00 : Fin de la manifestation**





## Menu 1

\*\*\*\*\*

Mélange de salades vertes

Vinaigrette maison

\*\*\*\*\*

Salade de museau de bœuf

À la mode du chef

\*\*\*\*\*

Osso bucco au four

Polenta rouge du Tessin

Légumes de saison

\*\*\*\*\*

Buffet de fromages

\*\*\*\*\*

Panna Cotta

"Fabrication Maison"

## Menu 2

\*\*\*\*\*

Mélange de salades vertes

Vinaigrette maison

\*\*\*\*\*

Salade de museau de bœuf

À la mode du chef

\*\*\*\*\*

Emincé de bœuf

Gratin dauphinois

Légumes de saison

\*\*\*\*\*

Buffet de fromages

\*\*\*\*\*

Panna Cotta

"Fabrication Maison"

Prix par personne : Fr. 48.00 café compris

Sera encaissé sur place

Inscription pour le choix du menu

Bulletin réponse à retourner jusqu'au 15 juillet à :

Michel Rufer, Valanvron 35, 2300 La Chaux-de-Fonds

Courriel : fam-rufer@bluewin.ch

Nom et prénom : \_\_\_\_\_

No de tél. : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

MENU 1 Nombre de personnes : \_\_\_\_\_

MENU 2 Nombre de personnes : \_\_\_\_\_

Lieu et date : \_\_\_\_\_ Signature : \_\_\_\_\_

# SELECTION DES VINS DE NEUCHATEL

# LAUREATS NEUCHATELOIS 2018

## PRIX AMBASSADEUR

J.-Ch. Porret, Domaine des Cèdres -  
Cortaillod

Meilleure moyenne de tous les vins  
présentés

## PRIX EXCELLENCE

### CHASSELAS

Bouvet-Jabloir - Auvernier  
Chasselas 2017, Collection Légende,  
Neuchâtel AOC

### OUIL DE PERDRIX

Caves du Château d'Auvernier - Auvernier  
Ceil de Perdrix 2017, Neuchâtel AOC

### PINOT NOIR

J.-Ch. Porret, Domaine des Cèdres -  
Cortaillod

Pinot Noir 2016, Neuchâtel AOC,  
Cortaillod

### PINOT NOIR BARRIQUE

Les Caves du Prieuré - Cormondrèche  
Le Secret de la Chapelle 2015  
Neuchâtel AOC

### CHARDONNAY

Caves du Château d'Auvernier - Auvernier  
Chardonnay 2017, Neuchâtel AOC

### CHARDONNAY BARRIQUE

Caves du Château d'Auvernier - Auvernier  
Chardonnay barrique 2016, Neuchâtel AOC

### PINOT GRIS

Christian Rossel - Hauterive  
Pinot Gris en Biodynamie 2017, Neuchâtel AOC

### SPÉCIALITÉS BLANCHES

Domaine Saint-Sébastien - Saint-Blaise  
Sauvignon 2016, fût de chêne,  
Neuchâtel AOC

### SPÉCIALITÉS ROUGES

Caves et Distillerie de la Ruelle - Auvernier  
Nobles Grains de Gamaret 2015,  
Neuchâtel AOC

### VINS DOUX

Domaine Saint-Sébastien - Saint-Blaise  
Câlins d'Automne 2016, Pinot Gris,  
Neuchâtel AOC

### VINS MOUSSEUX

Les Caves du Prieuré - Cormondrèche  
Ceil de Perdrix mousseux, Neuchâtel AOC

## LES SELECTIONS OR

Les Caves du Prieuré - Cormondrèche

- Non Filtré 2017, Neuchâtel AOC
- Goutte d'Or 2017, Neuchâtel AOC, Auvernier
- Ceil de Perdrix 2017, Neuchâtel AOC
- Perdrix Blanche 2017, Neuchâtel AOC
- Elixir du Prieuré 2015, Assemblage rouge AOC
- Magie Noir 2015, Assemblage rouge AOC
- Goutte d'Or 2016, Pinot Noir, Neuchâtel AOC, Auvernier

Lavanchy Vins, Florian Billod - Neuchâtel

- Désir Noir 2016, Gamaret-Garanoir-  
Pinot Noir, Neuchâtel AOC
- Pinot Noir Barrique 2015, Neuchâtel AOC
- Savagnin Rose 2017, Neuchâtel AOC
- Pinot Gris 2017, Neuchâtel AOC
- Champréveyres 2017, Chasselas,  
Neuchâtel AOC
- Neuchâtel 2017, Chasselas, Neuchâtel AOC

Domaine de Montmollin - Auvernier

- Non Filtré 2017, Neuchâtel AOC, Auvernier
- Auvernier 2017, Chasselas, Neuchâtel AOC, Auvernier
- Pinot Noir élevé en Barrique 2015,  
Neuchâtel AOC
- Les Deux Sauvages 2017, Gamaret-Garanoir,  
Neuchâtel AOC
- Extra Muros 2016, Gamaret-Garanoir-  
Pinot Noir, Neuchâtel AOC

Domaine Saint-Sébastien - St-Blaise

- Pinot Gris 2017, Neuchâtel AOC
- Chardonnay fût de chêne 2016, Neuchâtel AOC
- Chardonnay 2017, Neuchâtel AOC

Cave des Lauriers, Jungo & Fellmann - Cressier

- Chasselas Cave des Lauriers 2017,  
Neuchâtel AOC
- Pinot Noir Cave des Lauriers 2016,  
Neuchâtel AOC
- Les Cloux 2015, Pinot Noir Barrique,  
Neuchâtel AOC

Domaine Brunner - Bevaix

- Pinot Gris 2017, Neuchâtel AOC, Bevaix
- Pinot Noir 2016, Neuchâtel AOC, Bevaix
- Blanc Bevaix 2017, Neuchâtel AOC, Bevaix

Caves de Chambleau, L.-P. Burgat - Colombier

- Pinot Noir Barrique Cuvée Charlotte 2016,  
Neuchâtel AOC
- Métissage 2016, Garanoir-Gamaret,  
Neuchâtel AOC
- Chardonnay Barrique 2016, Neuchâtel AOC

Caves du Château d'Auvernier - Auvernier

- Neuchâtel Blanc 2017, Neuchâtel AOC
- Non Filtré 2017, Neuchâtel AOC

Domaine Grisoni - Cressier

- Non Filtré 2017, Neuchâtel AOC
- La Feuillée 2017, Chasselas, Neuchâtel AOC

Caves de la Ville de Neuchâtel - Neuchâtel

- Pinot Noir 2016, Neuchâtel AOC
- Chardonnay 2017, Neuchâtel AOC

Domaine Divernois - Cornaux

- Chasselas 2017, Neuchâtel AOC, Cornaux
- Ceil de Perdrix 2017, Neuchâtel AOC

Domaine Nicolas Ruedin - Cressier

- Valentin Pinot Noir 2016, Neuchâtel AOC
- Valentin Gamaret 2016, Neuchâtel AOC

Cave du Cep, J.-R. Félix - Cortaillod

- Non Filtré 2017, Neuchâtel AOC
- Ceil de Perdrix 2017, Neuchâtel AOC

Jocelyn et Cinzia Vouga - Cortaillod

- Ceil de Perdrix 2017, Neuchâtel AOC
- Pinot Gris 2017, Neuchâtel AOC

Caves Châtenay-Bouvrier SA - Boudry

- Ceil de Perdrix Vaumarcus 2017,  
Neuchâtel AOC
- Ceil de Perdrix Neuchâtel 2017,  
Neuchâtel AOC

Cave des Coteaux - Boudry

- Noirs Coteaux 2016, Gamaret-Garanoir,  
Neuchâtel AOC
- Pinot Gris Terra Ancestra 2017, Neuchâtel AOC

Cave et Distillerie de la Ruelle - Auvernier

- Pinot Noir Auvernier 2016, Neuchâtel AOC

J.-Ch. Porret - Cortaillod

- Blanc Domaine des Cèdres 2017,  
Neuchâtel AOC, Cortaillod

Christian Rossel - Hauterive

- Gamaret 2016, Grand vin en Biodynamie,  
Neuchâtel AOC

Engel Vins - Saint-Blaise

- Ceil de Perdrix 2017, Neuchâtel AOC

Domaine Angelrath - Le Landeron

- Ceil de Perdrix 2017, Neuchâtel AOC

Vins Keller - Vaumarcus

- Pinot Noir 2017, Neuchâtel AOC

Domaine des Balises, René-Pierre Nicolet - Bevaix

- Excellence Pinot Noir 2016, Neuchâtel AOC

Domaine Hôpital Pourtalès - Cressier

- Pinot Noir 2017, Neuchâtel AOC

Alain Gerber - Hauterive

- Hauterive 2016, Pinot Noir, Neuchâtel AOC

Station viticole - Auvernier

- Abbaye de Bevaix 2017, Chasselas,  
Neuchâtel AOC, Bevaix

Les Caves de la Béroche - Saint-Aubin-Sauges

- Pinot Noir Domaine des Coccinelles 2017,  
Neuchâtel AOC

Domaine de la Maison Carrée, J.-D. et

- Alexandre Perrochet - Auvernier
- Pinot Noir d'Hauterive 2016, Neuchâtel AOC,  
Hauterive

Sandoz et Cie Vins - Neuchâtel

- Ceil de Perdrix 2017, Neuchâtel AOC

Auberson et Fils SA - La Neuveville

- Pinot Noir Auberson 2016, Neuchâtel AOC

Bouvet-Jabloir - Auvernier

- Ceil de Perdrix 2017, Collection Légende,  
Neuchâtel AOC



SWISS WINE  
NEUCHÂTEL

## **L'ANAPI va effectuer des contrôles bio dès 2019 !**

Le nombre toujours croissant d'exploitations bio pose la question de leur contrôle. Actuellement, deux organismes privés sont accrédités pour ces contrôles : bio.inspecta SA et Bio Test Agro SA. Les cantons romands, qui assurent les contrôles PER par le biais des organisations cantonales de contrôle, ont souhaité pouvoir également proposer des contrôles bio aux exploitants agricoles.

Ainsi, grâce à une collaboration entre les organisations cantonales de contrôle romandes et Bio Test Agro SA, le personnel de l'ANAPI pourra effectuer des contrôles pour le compte de Bio Test Agro SA, qui émettra le certificat bio. Cela permettra de maintenir le système de contrôle actuel des PER, de rationaliser les contrôles bio en les couplant avec les autres programmes et de garantir une identité romande à ces contrôles. Les exploitants bio auront ainsi l'avantage de la proximité avec l'ANAPI ainsi qu'une meilleure coordination des contrôles.

Bio Test Agro SA disposera d'ici à l'automne d'une antenne à Lausanne, située dans les bureaux de l'Organisme Intercantonal de Certification (OIC), permettant de faire le lien entre les exploitants agricoles romands, les organisations cantonales de contrôle et Bio Test Agro SA.

La signature des contrats entre Bio Test Agro SA et l'ANAPI a eu lieu le 19 juin 2018. Il sera donc possible pour les exploitants du canton de Neuchâtel de s'inscrire en août 2018 (ACORDA) auprès de Bio Test Agro, en ayant la garantie que les contrôles seront effectués par l'ANAPI.

Pour davantage de renseignements :

- CNAV Conseil bio : M. Aloïs Cachelin, tél. 032 889 36 48
- ANAPI : M. Gilles Aeschlimann, tél. 032 889 36 43

ANAPI – Gilles Aeschlimann



### **Journée découverte et interactive**

Si tu as entre 8 et 35 ans et que tu souhaites découvrir l'art de la préparation et de la présentation des bêtes pour les concours, retrouve le club des jeunes éleveurs de Neuchâtel à l'occasion d'une journée découverte et interactive qui aura lieu le **15 juillet 2018 dès 9h00** chez la famille Stauffer, Les Petites-Crosettes 31, 2300 La Chaux-de-Fonds.

Restauration possible sur place à midi (grillades).

Inscriptions obligatoires jusqu'au **10 juillet 2018** et renseignements par téléphone au 079 758 39 48 ou par courriel à l'adresse [jeuneseleveursne@gmail.com](mailto:jeuneseleveursne@gmail.com).

JAB

CH-2053 Cernier

Rédaction :  
CNAV – conseil & formation  
Rte de l'Aurore 4, 2053 Cernier  
*Parution 12 fois par année*



## **Du côté de Neuchâtel Vins et Terroir (NVT), quelques dates à retenir :**

Notre bureau sera fermé pendant une semaine du lundi 30 juillet au vendredi 3 août.

En collaboration avec Goût et Région vous pourrez déguster des vins et des produits de la région lors de l'Auvernier Jazz Festival qui aura lieu du 23 au 26 août.

Neuchâtel Vins et Terroir organisera à nouveau son marché dans le cadre de Fête la Terre samedi 25 août et dimanche 26 août. Vous y trouverez une belle variété de produits certifiés. Cette année, une nouveauté avec la présence de la Maison du Sandre de Valangin.

Toujours le même week-end aura lieu la 2<sup>ème</sup> édition du Street Food festival à la Place du Port à Neuchâtel, avec une présence accrue des vins neuchâtelois sur le wine truck "L'Instant Vin".

Pour tout renseignement [www.nvt.ch](http://www.nvt.ch).

NVT – Neuchâtel Vins et Terroir

### **Mise de bétail**

La prochaine mise de bétail organisée par la Fédération Neuchâteloise Inter-races Bovines (FNIB) aura lieu le jeudi 6 septembre 2018 à l'Anim'halle des Ponts-de-Martel.

Inscription auprès de M. Maxime Perrin, Petit-Sommartel, 2316 Les Ponts-de-Martel, 078 819 88 64. Délai au 17 août 2018.

**Conseil : les vaches ou génisses qui vont ou qui viennent de vêler sont les plus demandées.**

F.N.I.B